



2026/1

Département du Val d'Oise

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20260402-D-2026-36-DE
Date de télétransmission : 07/04/2026
Date de réception préfecture : 07/04/2026

Ville de La Frette-sur-Seine

**Conseil Municipal du 2 avril 2026
Extrait du registre des délibérations
Délibération n° D/2026/36**

Nombre de Conseillers
en exercice : 27
présents : 25
votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le deux avril à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-sept mars, s'est réuni à la Mairie en
séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire.

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Carole BERGER-JACOB, André BOURDON, Catherine GUALIM,
Philippe BUIRON, Patricia LESAGE, Steve IDJAKIREN, Roxane AVELOT, Grégory
BENOIT, Bernadette VOOGSGERD, Bernard BOUTIN, Christian TETARD, Laure FENOT-
TETARD, Chimina NEGLOKPE, Alaine HOUREZ, Olivier MOULIN, Valérie THEVOT,
Nicolas TURLAN, Benoist ERAVILLE, Judith FOHRER, Philippe WEISS, Stéphane
RICHARD, Mikel CIORDIA, Céline RICHARD, Céline NEIVA-LEAL

Étaient régulièrement représentés :

Jean DECROIX par Valérie THEVOT
Julia NOJAC par Catherine GUALIM

André BOURDON a été élu Secrétaire de Séance

OBJET : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES- ELECTION DES MEMBRES

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions de l'article L.1414-2 du code général des collectivités territoriales qui
dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions
de l'article L1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales,
prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de plus de 3500 habitants
doit comporter, en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son
représentant, Président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein du
Conseil Municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Le Maire propose donc de constituer, dans les conditions prévues par le code suscité, une
commission qui sera notamment chargée, pour la durée du présent mandat, des opérations
d'examen des candidatures et des offres en vue de la conclusion des marchés communaux
de travaux, de fournitures, de prestations de service ou de maîtrise d'œuvre pour les
marchés d'un montant égal ou supérieur aux seuils de procédure formalisée. Conformément
à la loi, cette commission est présidée par le Maire ou son suppléant.

Considérant qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de
constituer la Commission d'Appel d'Offres et ce pour la durée du mandat,

Considérant que Monsieur le Maire a fait appel aux candidatures et rappelle qu'il s'agit d'un scrutin de liste comportant dix candidats, les listes incomplètes peuvent être acceptées.

Accusé de réception en préfecture
695213502572-202604021D-2026-36-DE
Date de télétransmission : 07/04/2026
Date de réception préfecture : 07/04/2026

Considérant que la liste unique suivante a été déposée :

| COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (C.A.O.) 5 membres titulaires + 5 membres suppléants + Maire Président de droit | |
|---|---------------------------|
| <i>Membres titulaires</i> | <i>Membres suppléants</i> |
| Philippe BUIRON | Julia NOJAC |
| Bernard BOUTIN | Steve IDJAKIREN |
| Grégory BENOIT | Christian TETARD |
| André BOURDON | Jean Decroix |
| Mikel CIORDIA | Philippe WEISS |

Considérant qu'en application de l'article L2121-21 du CGCT, si une seule liste a été présentée après appel à candidature, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste, après lecture donnée par le Maire

PREND ACTE de la désignation des membres de la commission d'appels d'offres suivant la liste susvisée.

Il est précisé que les suppléants pourront assister à toutes les réunions de la commission, mais ne pourront voter qu'en cas d'absence d'un Conseiller titulaire dont ils assureront alors la suppléance.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Philippe AUDEBERT

Le Secrétaire de Séance


André BOURDON

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : 7.1.4.2026
- Sa publication sur le site internet de la commune le : 7/4/2026 .